

Martigny, le 24 avril 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Santé-social / Valais

Première pierre pour l'agrandissement de la Fondation Domus

Ce matin, la Fondation Domus a officiellement posé la première pierre de son agrandissement, au cœur du village d'Ardon, en présence du conseiller d'Etat Mathias Reynard. Un projet à près de 15 millions de francs, subventionné à 75% par le Canton.

Aujourd'hui en Suisse, une personne sur deux au bénéfice d'une rente AI l'est pour des raisons psychiques. L'enjeu de santé publique est majeur. Pour y faire face, les structures en place doivent se renforcer. C'est dans cet esprit que la Fondation Domus va [agrandir l'un de ses deux foyers](#), celui d'Ardon. Un projet pour lequel le Grand Conseil valaisan a voté, en février 2021, l'octroi d'une subvention couvrant 75% du coût des travaux, devisés à près de 15 millions de francs.

Cap sur les unités d'encadrement renforcé

Avec cet agrandissement, la fondation se dotera, dès fin 2024, de 18 lits supplémentaires dans son Foyer d'Ardon, mais aussi d'une vingtaine de places additionnelles en ateliers et centre de jour. Si cela va permettre à l'institution d'étoffer sa [palette de thérapies](#), ce sont en particulier les [unités d'encadrement renforcé](#) qui caractériseront cette nouvelle offre. En effet, Domus est aujourd'hui la seule institution en Valais à offrir cette double prise en charge – socio-éducative et soignante – à une population parfois âgée présentant un profil mixte et complexe (troubles psychiatriques, addiction-s, problématiques physiques, etc.). Une prestation renforcée par la récente reconnaissance – et donc couverture – par la Lamal des soins infirmiers prodigués au sein de la fondation.

Explosion de la demande

Afin de marquer officiellement le début de la construction de ce vaste chantier, une cérémonie officielle s'est déroulée ce matin sur place, en présence du conseiller d'Etat et chef du département de la Santé, des affaires sociales et de la culture, Mathias Reynard, des chefs de service Jérôme Favez (action sociale) et Philippe Venetz (bâtiments), du président d'Ardon Pierre-Marie Broccard, du président de la Fondation Domus Pierre-Angel Piasenta, de son directeur Philippe Besse, et de bénéficiaires de l'institution.

A cette occasion, M. Piasenta a rappelé l'explosion de la demande dans ce secteur, en mettant en évidence l'évolution de chiffres clés liés à la Fondation Domus,



et ce depuis 2011 (voir encadré ci-dessous), et en rappelant que ce projet renforçait l'offre de prise en charge cantonale, dans laquelle la Fondation Domus occupe une place prépondérante.

«Domus a toujours su montrer le chemin»

Une place qu'a saluée le conseiller d'Etat Mathias Reynard: «La Fondation a su, il y a une dizaine d'années, prendre les devants et proposer un agrandissement. Elle a d'ailleurs toujours su montrer le chemin, plus récemment encore, en 2019, en étant la première institution reconnue par la Lamal. Et son action répond non seulement à un enjeu majeur de santé publique, mais aussi de cohésion sociale.» Une thématique chère à la fondation, qui œuvre quotidiennement à l'inclusion des personnes accompagnées. Plusieurs bénéficiaires étaient d'ailleurs partie prenante de la partie officielle, et d'autres assuraient le service de l'apéritif qui suivait. «Oui, ces 14 millions sont extrêmement bien investis, et le Canton est fier de ce projet d'agrandissement», a indiqué en conclusion le chef de département.

Au terme de la partie officielle, un coffre contenant des œuvres des bénéficiaires de la Fondation Domus, et une lettre rédigée à l'intention des générations suivantes, et quelques objets réalisés dans les ateliers de l'institution, a été glissé dans les fondations.

La cérémonie s'est poursuivie par un moment d'échange autour d'un apéritif dînatoire, réalisés par l'atelier Cuisine et servi par des bénéficiaires.

Domus, entre 2011 et 2023

Domus célèbre cette année son 50^e anniversaire, la fondation étant née de la fusion de deux autres institutions (La Miolaine et Le Chalet), l'une ayant accueilli ses premiers bénéficiaires adressés par l'Hôpital psychiatrique de Malévoz en 1973.

Entre 2011, année de la fusion, et 2022, la structure n'a cessé de voir la demande augmenter:

De 62 à 151	participants aux ateliers et thérapies
De 22 à 139	personnes suivies à domicile
De 60 à 127	collaborateurs pour assurer ces accompagnements
De 56 à 56	résidents des foyers > l'agrandissement s'imposait!

Infos complémentaires:

Philippe Besse, directeur de la Fondation Domus

T. 027 205 75 01 / M. 079 746 73 61 / ph.besse@fondation-domus.ch